

Conseil d'administration du 26 septembre 2019

Membres en exercice: 51

Membres présents ou suppléés : 32 Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix: 36

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION n°20190482

VALIDATION DE RÉGULARISATIONS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 12 septembre 2019, s'est réuni le 26 septembre 2019 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC:

Présents avec voix délibérative: M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Patrick ALIMI représenté par M. Bruno GOURMAUD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Gilbert BAGNOL, M. Denis BOUAD représenté par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. André BOUDES, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER représenté par M. Alain DURAND, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, Mme Antonia CARILLO représentée par M. Patrick DELEUZE, M. Kisito CENDRIER, M. Henri CLEMENT, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, M. Patrick DELEUZE, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par Mme Réjane PINTARD, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Sébastien FOREST représenté par Mme Émilie PERRIER, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Jean HANNART, M. Benoit HOUSSAY représenté par M. Nicolas GARCIAS, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL représentée par Mme Michèle MANOA, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, Mme Damienne VERGUIN représentée par Mme Monique DUPRÉ, M. Thomas VIDAL, M. Georges ZINSSTAG.

<u>Ayant donné mandat</u>: Mme Catherine CIBIEN à Mme Michèle MANOA, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Henri COUDERC, M. Jean-Pierre LAFONT à Mme Jeannine BOURRELY, M. André THEROND à M. Henri COUDERC.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment ses articles 202 et 210 à 214.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve :

- la réalisation des écritures comptables nécessaires à la régularisation de la comptabilisation des immobilisations et amortissements, sur la base de la note jointe à la présente délibération, dont les montants sont non exhaustifs et pourront être affinés et corrigés lors de la réalisation des écritures comptables,
- la mobilisation des crédits des comptes 11x « Report à nouveau » et 106 « Réserves » à cet effet.

Will

BIOSPHERE





Parc national des Cévennes 6 bis place de Palais - 48400 Florac frois Rivières 4cl. - 33 - 0/4/66/49/83/00 - fax. - 33 - 0/4/66/49/83/02

Le président du conseil d'administration,

VALIDATION DE RÉGULARISATIONS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS

1. Contexte

1.1. Comptes d'attente

Dans l'avis du 29 février 2016, qu'il avait émis sur le compte financier 2015 de l'EP PNC, le contrôle budgétaire régional avait relevé que :

Problématiques comptables

« Le volume des immobilisations en cours est très important à hauteur de 1 302 472 € et semble être comptabilisé ainsi depuis plusieurs années sans être immobilisé de façon définitive, ce qui ne permet pas l'amortissement. Il est à craindre que lors de l'immobilisation des biens concernés, la régularisation des amortissements pénalise fortement le compte de résultat. Certains de ces biens ont été acquis via des subventions, lesquelles n'ont pas été amorties également. Le haut de bilan n'est donc pas le reflet de la situation réelle de l'établissement. De plus, cette situation est susceptible de fausser le résultat patrimonial présenté au vote du conseil d'administration ».

1.2. Travail réalisé sur l'actif depuis 2013

Ce constat fait suite à un gros travail entrepris par l'EP PNC depuis 2013, en coordination avec l'agence comptable des établissements publics des Parcs nationaux, portant sur trois points principaux :

- transfert des comptes 23 aux comptes 21 pour les immobilisations achevées et mises en service en 2014,
- dotations aux amortissements pour les biens acquis avant le 01/01/2014,
- création des fiches d'immobilisations dans le logiciel (IMMONET puis IMMO AGE).

Dans le cadre de ces travaux, un premier lot de fiches d'entrée dans l'inventaire a été transmis en octobre et décembre 2014 à l'agence comptable. L'EP PNC a opéré les transferts associés du compte 23 *Immobilisations en cours* au compte 21 *Immobilisations achevées* et saisi les fiches concernées dans IMMONET.

L'EP PNC a ensuite transmis à l'agence comptable les états de l'actif en octobre 2014 et janvier 2015, afin, notamment, de s'entendre sur les rattrapages d'amortissements à réaliser.

L'EP PNC a également saisi, en date du 21/12/2014, des fiches de recettes d'investissement qui doivent faire l'objet de régularisations d'amortissement.

Depuis 2014, l'actif de l'établissement est actualisé au fur et à mesure : fiches d'entrée lors d'acquisitions, fiches de sorties lors de vente ou élimination. Ainsi, un grand nombre de matériels et véhicules a fait l'objet d'une sortie d'inventaire depuis 2015.

Enfin, les fiches des biens immobiliers vendus par l'EP PNC en 2015 et 2016 ont été actualisées en 2018 par ADMILIA (concepteur logiciel comptable), à la suite de la demande de l'établissement à l'automne 2017.







2. État des lieux

2.1. Comptes d'attente

Les montants extraits de la balance 2019 pour les comptes d'attente sont les suivants :

| Extrait de la balance 2019 | | Débit | | | Crédit | | | Solde | |
|-------------------------------|---|--------------|----------|------------|-----------------|----------|-------|------------|--------|
| | | Bilan entrée | Exercice | Total | Bilan entrée | Exercice | Total | Débit | Crédit |
| 2312 | Agencements et aménagements de terrains | 751 421,56 | 0,00 | 751 421,56 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 751 421,56 | 0,00 |
| 2313 | Constructions | 428 503,37 | 0,00 | 428 503,37 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 428 503,37 | 0,00 |
| 2314 | Constructions sur sol d'autrui | 48 319,99 | 0,00 | 48 319,99 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 48 319,99 | 0,00 |
| 2318 | Autres immobilisations corporelles | 48 427,15 | 0,00 | 48 427,15 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 48 427,15 | 0,00 |

a) Compte 2312

Il s'agit de travaux réalisés par la régie technique de l'EP PNC, restés en compte d'attente, certainement depuis la création du Parc national. Après recherches, les justificatifs de ces opérations ont pu être retrouvés pour un montant de 441 772,28 € seulement, soit un delta de 309 649,28 € non justifiables antérieurs à 1999.

Stratégie d'intégration proposée :

- transférer du compte 2312 au 2112 ou 2135 des opérations retracées pour 441 772,28 €,
 à amortir sur 10 ans,
- traiter comme une erreur d'imputation le montant non identifié de 309 649,28 €.

b) Compte 2313

Il s'agit de travaux d'accessibilité, d'isolation, de mise en conformité, restés en compte d'attente. Après recherches, les justificatifs de ces opérations ont pu être retrouvés pour ce montant de 428 503,37 €.

Stratégie de traitement proposée :

 transférer du compte 2313 au 2131 ou 2135 des opérations retracées pour 428 503,37 €, à amortir sur 10 ans (213557) ou 30 ans (213157).

c) Compte 2314

Il s'agit de deux mandats ONF de 2011, pour des opérations d'ilot sénescence et de réouverture de milieux, restés en compte d'attente. Après recherches, les justificatifs de ces opérations ont pu être retrouvés pour ce montant de 48 319,99 €.

Ces opérations ne concernent pas des dépenses d'investissement.

Stratégie de traitement proposée :

régulariser en débit du compte 110.

d) Compte 2318

Ces opérations, restées en compte d'attente, concernent :

- deux mandats ONF de 2009 d'un total de 9 035,70 € pour la matérialisation d'ilots de







sénescence et un contrat agro-sylvo-cynégétique. Ce ne sont pas des dépenses d'investissement,

- du matériel et des travaux de signalétique réalisés par la régie technique de l'établissement.

Après recherches, les justificatifs de ces opérations ont pu être retrouvés pour ce montant de 48 427,15 €.

Stratégie de traitement proposée :

- mandats ONF : régulariser en débit du compte 110.
- travaux régie : transférer du compte 2318 au 2112 ou 2135 des opérations retracées pour 39 391,45 €, à amortir sur 10 ans.

e) Dotation complémentaire

À la suite de l'intégration de ces biens, une dotation prévisionnelle est arrêtée à la somme de 624 117,41 €.

Ce montant pourra évoluer à la suite de la saisie des biens dans le logiciel d'inventaire. Une opération de régularisation sera effectuée par le report à nouveau (compte 110).

2.2. Amortissements

L'historique des écritures d'amortissement effectuées par l'EP PNC est le suivant :

| Année | Dotations aux amortissements | Reprise sur amortissements |
|-------|------------------------------|----------------------------|
| 2010 | 12 146,70 € | 0€ |
| 2011 | 115 782,40 € | 0€ |
| 2012 | 585 034,24 € | 0€ |
| 2013 | 557 828,74 € | 0€ |
| 2014 | 573 151,18 € | 148 100,93 € |
| 2015 | 592 647,59 € | 70 541,93 € |
| 2016 | 540 845,47 € | 60 446,23 € |
| 2017 | 475 850,19 € | 68 558,10 € |

Mais les écritures d'amortissement n'ont pas été effectuées de manière exhaustive avant 2014.

Un travail conjoint avec l'agence comptable est mené depuis 2016, en lien avec la bascule sur les nouveaux logiciels comptable GBCP Admilia AGE, de gestion des immobilisations IMMO AGE et l'élaboration des tableaux de transposition à la nouvelle nomenclature comptable.

Les tableaux récapitulatifs réconciliant l'état de l'actif et la comptabilité élaborés par l'agence comptable, mettent en évidence différentes natures de corrections qui s'avèrent nécessaires :

- les variations en lien avec la reprise des données dans le nouveau logiciel,
- les corrections d'erreurs par ré-imputation,
- les intégrations de 2014 qui n'ont pas donné lieu à dotation complémentaire par rapport à la date de mise en service. Des vérifications restent à réaliser sur des incohérences (entre EP PNC et AC) de dotations complémentaires à réaliser sur les comptes 2815 et 2818.
- les reprises de subventions liées aux fiches intégrées en 2014,
- les dotations complémentaires à effectuer à la suite des sorties 2018 réalisées dans AGE.

Le montant des régularisations à entreprendre se monte à 2 160 677,42 € pour les dotations et 111 052,70 € pour les reprises de financement comme le synthétise le tableau joint au présent rapport. Il convient d'y ajouter les régularisations liées aux comptes d'attente.







3. Impacts sur le bilan et le fonds de roulement

Les comptes de réserves (c/106) et de report à nouveau (c/11) peuvent être utilisés pour réaliser ces régularisations, mais leur solde cumulé n'est que de 1 299 646,73 €.

| Extrait de la balance 2019 | | Débit | | | Crédit | | | Soide | |
|----------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------|------------|--------------|----------|--------------|------------|--------------|
| | | Bilan entrée | Exercice | Total | Bilan entrée | Exercice | Total | Débit | Crédit |
| 110 | Report à nouveau | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 530 005,18 | | 530 005,18 | 0,00 | 530 005,18 |
| 119 | Résultat de l'exercice 2018 | 327 578,91 | | 327 578,91 | | | | 327 578,91 | |
| 106 | Réserves | | | | 1 097 220,46 | | 1 097 220,46 | | 1 097 220,46 |

Les opérations de régularisations seront les suivantes s'agissant du point 2-1 « intégrations d'encours » :

| 110 | 23 | 28 | 21 |
|------------|--------------|------------|------------|
| débit | débit | crédit | crédit |
| 991.122,38 | 1.276.672,07 | 624.117,41 | 909.667,10 |

Les opérations de régularisations seront les suivantes s'agissant du point 2-2 « amortissement antérieurs » :

| 1349 | 110 | 110 | 28 | 2111 |
|------------|--------------|------------|----------------|----------|
| débit | débit | crédit | crédit | crédit |
| 111.052,70 | 2.160,677,42 | 111.052,70 | 2 .157 .348,06 | 3.329,36 |

Le haut de bilan avant constatation des opérations et arrêté au compte financier 2018 est le suivant, le fonds de roulement présente un solde de 1 806 271,22 € :

| ACTIF | 2018 | PASSIF | 2018 |
|-------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| ACTIF IMMOBILISE NET | 12 971 528,33 | RESSOURCES STABLES | 14 777 799,55 |
| % total actif | 86% | % total passif | 98% |
| Immobilisations incorporelles | 2 315 960,15 | Financements reçus | 13 171 488,34 |
| Immobilisations corporelles | 20 683 786,27 | Réserves | 1 097 220,46 |
| Immobilisations financières | 42,00 | Report à nouveau | 530 005,18 |
| Immobilisations en cours | 1 276 672,07 | Résultat de l'exercice | -327 578,91 |
| | | Provisions pour risques et charges | 305 617,55 |
| | | DETTES FINANCIERES | 1 046,93 |

Le haut de bilan après constatation des opérations sera le suivant, le fonds de roulement ayant toujours un solde de 1 806 271,22 € :







| ACTIF | 2019 | PASSIF | 2019 |
|-------------------------------|---------------|--|---------------|
| ACTIF IMMOBILISE NET | 9 819 728,53 | RESSOURCES STABLES | 11 625 999,75 |
| % total actif | 86% | % total passif | 98% |
| Immobilisations incorporelles | 2 312 630,79 | Financements reçus | 13 060 435,64 |
| Immobilisations corporelles | 20 755 728,76 | Réserves | 0,00 |
| Immobilisations financières | 42,00 | Report à nouveau débiteur | -1 413 521,46 |
| Immobilisations en cours | 0,00 | Report à nouveau débiteur (résultat 2018) | -327 578,91 |
| | | Provisions pour risques et charges | 305 617,55 |
| | | DETTES FINANCIERES | 1 046,93 |
| Amortissements et provisions | 13 248 673,02 | | |

Le report à nouveau malgré la réintégration des réserves devient dès lors débiteur à hauteur de 1 741 110,37 €, avant constatation de l'activité de l'exercice 2019.





